



Affiché le 7 avril 2021

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 31 MARS 2021

COMPTE RENDU

L'an deux mille vingt et un, le trente et un mars à seize heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez, dûment convoqués le 25 mars 2021, se sont réunis, Hôtel communautaire - Salle Martine Canapa - 2 rue Blaise Pascal - 83310 COGOLIN, sous la Présidence de M. Vincent MORISSE, Président.

Le quorum requis étant atteint, le Conseil communautaire peut valablement délibérer.

La séance est ouverte à 16 h 25.

Membres présents :

Vincent MORISSE
Marc Etienne LANSADE
Philippe LEONELLI
Anne-Marie WANIART
Bernard JOBERT
Thomas DOMBRY

Sylvie GAUTHIER
Gilbert UVERNET
Jacki KLINGER
Mireille ESCARRAT
Didier SILVE
Anne KISS

Frédéric CARANTA
Catherine HURAUT
Michel PERRAULT
Frédéric BLUA

Membres représentés :

Alain BENEDETTO donne procuration à Anne KISS
Stéphan GADY donne procuration à Bernard JOBERT
Laurent GIUBERGIA donne procuration à Thomas DOMBRY
Jean PLENAT donne procuration à Anne-Marie WANIART
Sylvie SIRI donne procuration à Michel PERRAULT
Céline GARNIER donne procuration à Sylvie GAUTHIER
Christophe ROBIN donne procuration à Philippe LEONELLI
Philippe BURNER donne procuration à Philippe LEONELLI
Audrey RONDINI-GILLI donne procuration à Gilbert UVERNET
Christiane LARDAT donne procuration à Marc Etienne LANSADE
Patricia PENCHENAT donne procuration à Gilbert UVERNET
Patrick HERMIER donne procuration à Mireille ESCARRAT

Membres excusés :

Roland BRUNO
Franck THIRIEZ
Catherine BRUNETTO
Lucie LAFEUMA
Jennifer DUBAS-PICHON
Aline CHARLES

Patricia AMIEL
Cécile LEDOUX
Jean-Maurice ZORZI
Véronique LENOIR
Michel LE DARD
Julienne GAUTIER

Thierry GOBINO
Isabelle CARBON
Maxime ESPOSITO
Michèle DALLIES
Valérie MORA

Secrétaire de séance : M. DOMBRY

Délibération n° 2021/03/31-01

OBJET : Convention d'adhésion au programme Petites villes de demain

Le Conseil communautaire,

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 :

D'ADOPTER le rapport ci-dessus énoncé.

Article 2 :

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer la convention ci-annexée.

Résultat du vote : à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n° 2021/03/31-02

OBJET : Participation au financement du poste de chef de projet Petites villes de demain créé par la Commune de Cogolin

Le Conseil communautaire,

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 :

D'ADOPTER le rapport ci-dessus énoncé.

Article 2 :

DE VALIDER le financement par la Communauté de communes de 33% du reste à charge de la Commune pour le poste de chef de projet Petites villes de demain, dans la limite de 10 000 euros.

Article 3 :

D'IMPUTER les crédits correspondants en dépenses au budget principal de l'exercice 2021 et suivants au chapitre 65 article 657341.

Résultat du vote : à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n° 2021/03/31-03

OBJET : Modification d'un représentant de la commune de Cavalaire-sur-Mer à la commission "eau et assainissement"

Le Conseil communautaire,

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 :

D'ADOPTER le rapport ci-dessus énoncé.

Article 2 :

D'ABROGER partiellement la délibération n° 2020/10/12-03.

Article 3 :

DE PROCLAMER, pour la commune de Cavalaire-sur-Mer, Madame Catherine WYDOOGHE, conseillère municipale, membre suppléante de la commission thématique intercommunale « eau et assainissement », conformément au tableau ci-après :

Commune	Commission	Membre titulaire	Membre suppléant
Cavalaire-sur-Mer	Eau et assainissement	Jean-Paul DUBOIS	Catherine WYDOOGHE

Article 4 :

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer toutes les pièces de nature administrative relatives à l'exécution de la présente délibération.

Résultat du vote : à l'unanimité des suffrages exprimés.

La séance est levée à 16 h 55.

Le Président,

Vincent MORISSE